

Date de dépôt: 14 novembre 2004

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Gabriel Barrilier : CEVA - Ne pas relâcher la pression

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 décembre 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

"A plusieurs reprises ces dernières années le Grand Conseil, à l'unanimité, a confirmé la nécessité de réaliser dans les plus brefs délais un réseau RER dans la région franco-valdo-genevoise.

Depuis l'entrée en vigueur de la deuxième phase des accords bilatéraux en matière de libre circulation le 1^{er} juin 2004, les difficultés liées à la circulation et au logement rendent cette réalisation de plus en plus urgente. Si l'on n'y prend pas garde, des tensions pourraient naître des deux côtés de la frontière parce que les problèmes d'aménagement du territoire, de mobilité et de logement ne peuvent pas être résolus à temps.

Le projet de liaison ferroviaire entre la gare de Cornavin et Annemasse constitue l'alpha et l'oméga de toute l'infrastructure RER dans la région. Actuellement, les efforts du canton se concentrent sur le financement fédéral et sur l'engagement des autorités françaises à compléter et assainir le réseau à partir de la frontière.

Le récent déplacement à Berne d'une délégation du Conseil d'Etat va incontestablement dans le bon sens. D'autres démarches sont en cours des deux côtés de la frontière où soufflent le chaud et le froid. C'est ainsi qu'en France voisine, les discussions vont bon train entre l'Etat central, la région

Rhône-Alpes et les collectivités locales au sujet de l'ampleur de la liaison entre la frontière et la gare d'Annemasse.

Dans ce contexte décisif pour l'avenir de la mobilité et de l'aménagement du territoire dans notre région le Conseil d'Etat pourrait-il confirmer son engagement à réaliser au plus vite cette infrastructure vitale et nous assurer qu'il prend toutes les mesures commandées par les circonstances et qu'il engage tous les moyens nécessaires pour assurer la visibilité du projet à Paris, comme à Berne, en étroite symbiose avec les collectives régionales et locales françaises de l'Ain et de la Haute-Savoie ?

Réponse

La liaison Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) est un ouvrage crucial pour le Canton de Genève, tant par ce qu'il amènera en termes de transports publics, d'aménagement du territoire ou de développement économique. C'est pourquoi le Conseil d'Etat, avec le soutien du Grand Conseil, s'est engagé dans une action volontariste de promotion et de défense de CEVA auprès des partenaires concernés qu'ils soient suisses ou français.

Grâce aux différentes actions entreprises à ce jour, comme la présentation des concours d'architecture pour les gares CEVA ou la traversée de l'Arve, la collaboration du Canton de Genève avec les autorités tessinoises ou zurichoises pour la promotion de leurs infrastructures, ou la présentation faite aux parlementaires fédéraux à Berne le 30 novembre dernier, la visibilité et la crédibilité politique et médiatique de CEVA a considérablement augmenté au cours de ces derniers mois.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat tient à assurer le Grand Conseil de sa détermination et de son engagement en faveur de CEVA, comme en témoignent les actions en cours ou prévues sur le plan suisse.

Les travaux engagés, aussi bien avec les CFF qu'avec les offices concernés de l'administration fédérale (Office fédéral des transports, Département fédéral des finances), se poursuivent, avec pour objectif de dégager des solutions de financement de la part fédérale.

Sur le plan plus politique, la collaboration avec les Cantons de Zurich et du Tessin se poursuit et s'amplifie avec, par exemple, la mise sur pieds d'une documentation commune aux trois liaisons ferroviaires. Enfin, lors de consultations fédérales sur des objets ayant un lien avec CEVA, le Conseil d'Etat ne manque pas de réaffirmer à chaque fois sa volonté de voir la part fédérale du financement de la liaison assurée au plus vite.

Le Conseil d'Etat se félicite par ailleurs de constater qu'un soutien fort et énergique du côté des autorités françaises locales (Communes, communauté de Communes) ou régionales (Département de la Haute Savoie, Région Rhône-Alpes) se manifeste autour de CEVA. Il est en effet réjouissant que du côté français les énergies s'additionnent pour défendre une telle liaison transfrontalière.

Au surplus, la coordination et la collaboration entre le Canton de Genève et les divers partenaires français se déroulent, notamment, au sein d'un groupe de travail CEVA franco-suisse auquel participent des représentants de l'Office fédéral des transports, du Ministère de l'équipement français, de la Région Rhône-Alpes, du Canton de Genève, des CFF et de Réseau ferré de France. Ce groupe travaille notamment à la préparation d'un accord international entre la Suisse et la France concernant la modernisation du raccordement ferroviaire d'Annemasse à Genève, réactualisant la Convention pour le raccordement d'un chemin de fer d'Annemasse à Genève conclue entre la France et la Suisse le 14 juin 1881.

En conclusion, le Conseil d'Etat confirme son engagement à réaliser CEVA au plus vite et à entreprendre les démarches nécessaires à l'atteinte de ce but, en combinant actions permettant de renforcer encore la visibilité et la crédibilité de la liaison et travail de fond avec les différents partenaires impliqués dans CEVA.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunschwig Graf